



Colloque organisé par l'École doctorale de droit public de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

« Apparence et normativité en droit public »

14 mars 2025 - Centre Panthéon - Salle 6



Jeff Wall, The destroyed room, cibrachrome en caisson lumineux, 1978.

Sous la direction scientifique d'Abraham Le Guen et Noémie Le Peuvédic

12 place du Panthéon, 75005 Paris Inscription : <u>https://ypl.me/BBn</u>





Présentation du colloque

L'apparence joue aujourd'hui un rôle de pierre angulaire de l'État de droit. Aussi n'estil pas étonnant de voir les études se multiplier sur les différents aspects de l'apparence : transparence, sincérité, etc. L'apparence interroge et pour cause, elle reflète à travers un aspect extérieur un caractère vraisemblable : l'apparence fait remonter le fond à travers la forme.

Cet aspect extérieur, visible de tous et par tous, se retrouve notamment dans divers pans du droit public : comportement des acteurs publics, encadrement esthétique des sujets et objets de droit, sanction et décision de justice, etc. Dans ces divers exemples, le paraître devient l'être : l'apparence exerce une influence décisive sur la normativité d'une règle. C'est notamment ce que l'on retrouve dans les adages justice must be seen to be done ou encore error communis facti.

Toutefois, la récente évolution sémantique de l'apparence fait écho aux nouveaux enjeux juridiques. En effet, l'apparence que revêt une norme de droit- ou du moins son respect-semble s'éloigner de la réalité jusqu'à s'y opposer.

Désormais la simple présence de l'apparence interroge. Quelles sont ses formes en droit public ? Son contenu matériel reflète-t-il son contenu substantiel ? Quelles sont les conditions de sa normativité ? Le but du colloque n'est pas d'établir une liste à la Prévert des différentes incarnations que peut prendre l'apparence en droit public, mais de se demander ce qu'est l'apparence en droit public, comprise dans sa relation avec la normativité. Est-elle sincérité, transparence, tolérabilité, ou vision de l'esprit ? Il s'agit donc de comprendre les logiques juridiques guidant l'expression de l'apparence de la norme de droit sous un angle interdisciplinaire.

Les multiples avatars de l'apparence prennent pleinement leur sens en droit public. En effet, ces derniers participent à l'acceptation du Droit (Partie 1) tout en étant critère d'appréciation du Droit (Partie 2). C'est à travers ces deux axes complémentaires que ce colloque tentera donc de répondre à ces questions.

Aucune retransmission à distance n'est prévue mais les actes de ce colloque feront l'objet d'une publication sous la forme d'un ouvrage collectif.





Programme

A partir de 8h30 - Accueil des participants

9h00 - Propos introductifs

Olivier RENAUDIE, Professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Directeur de l'École doctorale de droit

9h10 - « L'apparence, entre signifiant et signifié »

Abraham LE GUEN et Noémie LE PEUVEDIC, Doctorants en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

PARTIE 1: L'APPARENCE DE LA NORMATIVITE

Table ronde 1 – L'apparence sincère

Sous la présidence de Claude RAYNAL, Sénateur, Président de la commission des finances

9h40 - « La sanction de l'insincérité en matière financière »

Alexandre GUIGUE, Professeur de droit public à l'Université Savoie Mont Blanc

10h00 – « La transparence des débats parlementaires : une apparence nécessaire ? » Ulysse GUTTMANN-FAURE, Doctorant en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

10h20 - Discussion et pause





Table ronde 2 - L'apparence tolérable

Sous la présidence d'Olivier RENAUDIE, Professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Directeur de l'École doctorale de droit

10h50 – « L'apparence de l'action : l'exemple de la planification écologique et climatique »

Marta TORRE-SCHAUB, Directrice de recherche au CNRS rattachée à l'Institut des sciences juridiques et philosophique de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

11h10 – « La normativité du contrat social par l'apparence de conviction démocratique »

Maria SAVRANINA, Doctorante en droit public comparé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

11h30 - Discussion

PARTIE 2: NORMATIVITE DE L'APPARENCE

Table ronde 3 – L'apparence objet de droit public

Sous la présidence de Pierre BRUNET, Professeur de droit public à l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

14h00 – « L'apparence monumentale »

Noé WAGENER, Professeur de droit public à l'Université Paris-Est Créteil

14h20 – « L'institutionnalisation de l'espace public : médiation ou représentation ? » Lune BOUSSELMANIA, Doctorante en droit public à l'Université Paris Panthéon-Assas





14h40 – « Normes esthétiques et apparences controversées dans l'espace public » Nilüfer GÖLE, *Professeur émérite au Cespra*, EHESS, Paris

15h - Discussion

Table ronde 4 - L'apparence sujet de droit public

Sous la présidence de Jean-François LAFAIX, *Professeur de droit public à l'Université de Strasbourg*

15h30 – « Apparence et transformation de la normativité du droit public » Fabien BOTTINI, Professeur de droit public à l'Université du Mans, membre senior de l'Institut universitaire de France

15h50 – « Le contrôle juridictionnel des discours d'apparence impérative des autorités administratives »

Julie PRALUS, Doctorante en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

16h10 – « Normativité du raisonnement gestionnaire : les apparences de l'efficacité » Albert OGIEN, Directeur de recherche émérite au CNRS – CEMS-EHESS

16h30 - Discussion avec la salle

17h00 - Propos conclusifs

Sébastien HOURSON, Professeur de droit public à l'Université Paris Nanterre

17h30 − *Fin du colloque*